

A.S.S.
Société à responsabilité limitée à associé unique à capital variable
Capital minimum : 8 000 euros
Siège social : 30, avenue Edouard Grinda
06000 NICE

R.C.S. NICE 451 772 065

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze décembre,
A dix heures,

Monsieur Robert CIOTTI, en sa qualité de Gérant de la société A.S.S., Société à responsabilité limitée à associé unique à capital variable, seule propriétaire des 80 actions composant le capital social minimum de 8 000 €,

En présence de Monsieur Anthony MARRANI,

1. A pris les décisions suivantes :

- Démission de Monsieur Robert CIOTTI, de son mandat de gérant
- Nomination de Monsieur Anthony MARRANI, en qualité de gérant
- Questions diverses,
- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de démissionner de ses fonctions de gérant et décide de nommer :

- **Monsieur Anthony MARRANI**, né le 10/08/1976 à Nice, demeurant 175 corniche des Oliviers – 06000 NICE

en qualité de gérant, qui accepte ses fonctions, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Robert CIOTTI

« Bon pour démission des fonctions de gérant »

Bon pour démission des fonctions de gérant-
R. Clot

Monsieur Anthony MARRANI

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE GERANT

